



**DECLARATION FINALE DU CONSEIL CONJOINT DE MISE EN ŒUVRE DE  
L'APV/FLEGT TENU A YAOUNDE LE 10 AOUT 2015**

L'an deux mille quinze et le dixième jour du mois d'août, s'est tenue à la salle 635 du Ministère des Forêts et de la Faune à Yaoundé, la 6<sup>ème</sup> session du Conseil conjoint de mise en œuvre de l'Accord de Partenariat Volontaire (APV) entre le Cameroun et l'Union européenne sous la Présidence conjointe de Madame Françoise COLLET, Ambassadeur, Chef de la Délégation de l'Union européenne au Cameroun et de Monsieur NGOLE Philip NGWESE, Ministre des Forêts et de la Faune, en présence de Monsieur Holger MAHNICKE, Ambassadeur de la République Fédérale d'Allemagne au Cameroun et Monsieur Régis DANTAUX, Représentant de l'Ambassadeur de France au Cameroun.

Les travaux de cette 6<sup>ème</sup> session ont porté sur la validation des recommandations du 7<sup>ème</sup> Comité Conjoint de Suivi (CCS) de la mise en œuvre de l'APV qui s'est tenu à Yaoundé le 07 juillet 2015, le démarrage du développement du Système Informatique de Gestion des Informations Forestières (SIGIF), la mobilisation de l'assistance technique, la participation et la contribution de la société civile au processus de mise en œuvre de l'Accord.

Les échanges ont également porté sur la préparation de l'état des lieux conjoint de la mise en œuvre de l'Accord, prévu avant la fin de l'année, qui permettra d'identifier les efforts à réaliser jusqu'à la délivrance des premières autorisations FLEGT.

Les deux parties ont relevé que depuis la signature de l'Accord le 06 octobre 2010 et son entrée en vigueur le 16 décembre 2011, le Cameroun a accompli plusieurs activités importantes prévues pendant la phase préparatoire de 3 ans, telles que définies à l'annexe IX du calendrier de mise en œuvre de l'Accord.

Les parties ont pris note du démarrage effectif du développement des composantes du Système Informatique de Gestion des informations Forestières (SIGIF). Elles ont constaté avec satisfaction la capacité du Cameroun à délivrer les attestations de respect des obligations environnementales et sociales préalables à l'émission des certificats de légalité.

Les parties ont pris acte de la proposition du Comité Conjoint de Suivi sur la mise en œuvre des recommandations du groupe de travail du 6<sup>ème</sup> CCS du 23 avril 2014, et

autorisent le démarrage de la délivrance des certificats de légalité FLEGT en conformité avec les dispositions en vigueur.

Capitalisant sur les résultats du rapport d'audit indépendant du système (AIS) et les discussions entre les parties à ce sujet, la partie camerounaise communiquera une liste des titres forestiers valides. En préparation du prochain Comité conjoint de suivi, la partie européenne proposera une note de concept sur l'impact de l'interprétation des grilles de légalité pour définir la conformité des titres attribués avant le 16 décembre 2011 tel qu'avancée par le Groupe de travail.

La partie camerounaise a salué l'engagement de l'Union Européenne à apporter une assistance technique en vue de soutenir le déploiement du Système Informatique de Gestion des Informations Forestières.

Au regard des résultats produits par le groupe de travail multi acteurs issu du 6<sup>ème</sup> CCS du 23 avril 2014 sur les quatre activités qui lui ont été assignées, les parties s'accordent sur la création en temps opportun d'un autre groupe de travail par le Comité Conjoint de Suivi, conformément aux dispositions de l'article 19 (3) (e) de l'Accord.

Les parties rappellent leur volonté de faire participer les acteurs de la société civile ainsi que les organisations des régions forestières du Cameroun dans un souci d'équité et de diversité. Les projets de ces acteurs financés avec l'appui des partenaires au développement contribuent à l'atteinte des objectifs visés par l'APV.

La 6<sup>ème</sup> session du Conseil conjoint de mise en œuvre de l'APV/FLEGT entre le Cameroun et l'Union Européenne s'est conclue sur un appel à la poursuite des efforts conjoints afin d'aboutir à la délivrance des autorisations FLEGT.

**Pour la partie camerounaise**



*Ngole Philip Ngwese*

**Pour la partie européenne**



**Françoise COLLET**